



Protocole sanitaire JAV à partir du 19 mai 2021

Ce protocole se base sur le « Protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives » du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

Public concerné : mineurs (U7 à U18)

La pratique avec contact en intérieur et extérieur est autorisée à partir du 19/05 dans le respect du protocole sanitaire suivant :

➤ Quelques principes de base

- S'assurer de ne pas avoir de symptômes COVID
- En cas de test positif au COVID après un entraînement, le signaler à son entraîneur
- Continuons à respecter les gestes barrières quand la pratique le permet



➤ Planning des entraînements

- Le planning permet de respecter les horaires du couvre-feu
- Planning avec 10 minutes de battement entre chaque entraînement afin de gérer le flux entre arrivants et partants
- Les entraîneurs tiennent un listing de présence (nom/prénom/n° tél/catégorie/date) pour permettre un traçage en cas de COVID19
- Plus besoin de s'inscrire aux entraînements

➤ Déroulement de l'entraînement

- Afin de limiter le brassage, merci de respecter les heures et lieux indiqués sur le planning
- Respecter le flux de circulation indiqué aux gymnases (l'accès à la salle B se fait par l'intérieur et la sortie par l'escalier métallique extérieur)
- Saluer sans contact physique
- Port du masque fortement recommandé à partir de 6 ans et obligatoire à partir de 11 ans sauf pendant les temps d'exercices
- Port du masque obligatoire pour les entraîneurs
- Règles de distanciation de 2m pour l'encadrant
- Utilisation du gel hydroalcoolique par tous à l'arrivée, au départ et avant chaque nouvelle activité physique
- Le gymnase est aéré dans la mesure du possible entre chaque groupe
- Le matériel sera nettoyé par les entraîneurs à chaque changement de groupe
- L'accueil du public, autre que les mineurs et les personnes strictement nécessaires au déroulement de l'activité, n'est pas permis

Ensemble, continuons à rester vigilants pour limiter la circulation du virus

